

1942 - 1944  
LA CASERNE DOSSIN À MALINES  
DES TÉMOINS RACONTENT



DOUNIA, FÉLIX,  
BÉNITA, RÉGINE,  
LÉON, HÉLÈNE ET  
NATAN RACONTENT  
LEUR PASSAGE  
À LA CASERNE  
DOSSIN



Le documentaire 1942-1944. *La caserne Dossin à Malines. Des témoins racontent...* de Sarah Timperman et Stéphanie Perrin est le deuxième volume de la collection *Paroles d'Archives* réalisée par la Mémoire d'Auschwitz ASBL à partir de témoignages audiovisuels rassemblés par la Fondation Auschwitz.

Réalisation du livret : Georges Boschloos.

## LA BELGIQUE OCCUPÉE ET LA PERSÉCUTION DES JUIFS

Entre le 28 octobre 1940 et le 1<sup>er</sup> juin 1942, l'autorité allemande en Belgique promulgue une série d'ordonnances<sup>1</sup> antijuives qui ont pour but de recenser et de stigmatiser la communauté juive de Belgique. Les Juifs sont exclus de la fonction publique, de l'enseignement, de la magistrature et d'à peu près toutes les professions du secteur de la santé. L'accès aux écoles officielles est interdit aux enfants juifs. À cela s'ajoutent des mesures économiques visant à la fermeture et au contrôle des entreprises et commerces juifs. Ils sont, en outre, obligés de s'inscrire au Registre des Juifs<sup>2</sup> de leur commune, de s'affilier à l'A.J.B. – « l'Association des Juifs de Belgique »<sup>3</sup> créée par l'Occupant – et, à partir du mois de mai 1942, de porter l'étoile de David en public.

Ainsi identifiés, les Juifs vivant en Belgique ne peuvent échapper à la « solution finale » mise en pratique par Berlin en juin 1942 pour les Juifs d'Europe de l'Ouest, dont ceux de Belgique. Le 15 juillet 1942, la *Sipo-SD*<sup>4</sup> (police de sûreté du parti nazi) de Bruxelles informe l'A.J.B. que 10 000 Juifs doivent être convoqués pour le travail obligatoire « à l'Est ». Afin de ménager les autorités du pays, les Juifs de nationalité belge (soit 6 % des Juifs vivant en Belgique) ne sont, dans un premier temps, pas concernés. L'A.J.B. est chargé de mettre en œuvre cette opération, notamment en distribuant les ordres de prestation pour la mise au travail forcé (*Arbeitseinsatzbefehle*). Ces convocations stipulent que les Juifs doivent se rendre à la caserne Dossin à Malines.



Les premiers convoqués se présentent à la caserne le 27 juillet 1942 et un premier transport quitte Malines pour Auschwitz le 4 août 1942, déportant près de mille Juifs vers une destination qui leur est inconnue. Mais pour la *Sipo-SD*, le système des ordres de convocation ne fonctionne pas suffisamment bien. En effet, seuls 40 % des Juifs convoqués ont répondu. Elle décide alors de procéder à des arrestations aussi bien individuelles que de massé. Cinq rafles sont organisées durant les mois d'août et de septembre 1942 : quatre à Anvers et une à Bruxelles menant à l'arrestation de, respectivement, 3 200 et 641 personnes. Aussi, en l'espace de trois mois, 17 convois déportent vers Auschwitz près de 17 000 Juifs à raison d'un ou deux convois par semaine. Une chasse permanente s'abat sur les Juifs qui passent massivement dans la clandestinité. À partir de novembre, le rythme de formation des convois ralentit. Une dernière grande rafle vise, en septembre 1943, les Juifs de nationalité belge (794 arrestations) qui, se pensant à l'abri, n'ont pas choisi de vivre dans la clandestinité.

## LA CASERNE DOSSIN

Caserne démilitarisée de l'armée belge, la caserne Général Dossin de Saint-Georges à Maline joue un rôle central dans la déportation des Juifs de Belgique. Instituée *Judensammellager* central – camp de rassemblement central des Juifs –, elle est réservée à la formation de transports vers le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau et devient le seul lieu de détention des Juifs en Belgique.

Idéalement située, à mi-chemin entre Bruxelles et Anvers où vivent 90 % de la communauté juive, elle est longée par une ligne de chemin de fer qui relie ces deux villes et qui se situe non loin d'un embranchement vers Louvain et l'Allemagne. Elle se trouve, en outre, à une quinzaine de kilomètres du Fort de Breendonk, camp SS pour prisonniers politiques (*SS Auffanglager* – camp d'hébergement), dirigé par le major SS Philipp Schmitt<sup>9</sup> qui est désigné pour gérer parallèlement la caserne Dossin. Dans les deux camps, le commandant Schmitt fait régner la terreur et la violence. Il est secondé par des SS chevronnés, dont l'adjudant-major SS Max Boder<sup>10</sup>, responsable de la *Aufnahme* de la caserne Dossin.



## LA AUFNAHME : LE CŒUR DE LA CASERNE DOSSIN

À la caserne Dossin, les arrivants passent tout d'abord par la *Aufnahme* – l'« accueil » – située dans une grande salle de l'aile gauche de la caserne. Des secrétaires – détenues juives – se chargent là de leur enregistrement, de dresser une fiche individuelle et d'élaborer les listes de transport. Les nouveaux venus doivent remettre papiers d'identité, bijoux et argent et reçoivent une pancarte à porter autour du cou indiquant leur numéro de transport ou leur statut dans le camp. À côté de l'immense majorité de Juifs destinés au transport, certains échappent – au moins provisoirement – à la déportation en obtenant un statut privilégié qui leur permet de rester à Malines. C'est le cas pour le personnel juif du camp (employées administratives, porteurs de bagages, personnel de cuisine ou de maintenance, ouvriers des ateliers), mais également pour les Juifs issus de familles mixtes, baptisés ou mariés à des non-Juifs – qui font l'objet d'une enquête spécifique – ainsi que pour les Juifs de nationalité belge provisoirement exemptés de déportation. Une partie de la *Aufnahme* est réservée au dépouillement des biens juifs : les détenus sont soumis à un interrogatoire concernant leurs avoirs et doivent signer une déclaration de cession de leurs biens en faveur du Reich. Ils sont également soumis à une fouille corporelle poussée. Seulement séparées par un simple paravent du reste de la salle, ces fouilles dégénèrent souvent en coups ou en attouchements sexuels sur les femmes. Brutalité, violence gratuite, insultes : dès la *Aufnahme*, Boden et ses acolytes brisent moralement et physiquement les détenus qui sont dépossédés de leur identité et humiliés au plus profond d'eux-mêmes.

## LES CONDITIONS DE VIE À LA CASERNE DOSSIN

La caserne Dossin connaît deux périodes distinctes : la première, sous la direction du commandant Schmitt (07/1942 – 03/1943), est caractérisée d'abord par la brièveté du séjour et la dureté des conditions de détention. Les détenus restent à Malines qu'une semaine en moyenne, voir quelques jours pour ceux arrivés lors des grandes rafles de l'été 1942. Les conditions de vie sont particulièrement pénibles. Durant les premières semaines d'existence du camp, les internés dorment sur des paillasses à même le sol, connaissent la faim et subissent de mauvais traitements : brimades, coups, gymnastique punitive, humiliation et ce particulièrement envers les Juifs religieux. Les colis qu'ils reçoivent de l'extérieur pour compléter leurs rations quotidiennes sont contrôlés et systématiquement pillés.

À partir de novembre 1942, le rythme des transports ralentit et les détenus séjournent plus longtemps à la caserne. Schmitt organise des ateliers de confection de maroquinerie dans lesquels il fait travailler les détenus pour le compte de la *Sipo-SD*, mais il en détourne aussi des produits. Début mars 1943, la découverte de ses malversations entraîne son limogeage. Schmitt garde cependant le commandement de Breendonk, mais perd celui de la caserne Dossin qui échoit à l'adjudant-major SS Johannes Frank.<sup>7</sup>

Sous la direction du commandant Frank (03/1943-09/1944), la vie des détenus s'améliore quelque peu : les violences s'estompent, les colis parviennent plus ou moins intacts, les poêles sont rallumés dans les chambrées. Mais la vie à la caserne Dossin reste une vie d'internés. Ceux-ci sont consignés dans les chambrées 22 heures sur 24 et soumis à une organisation stricte. Ceux qui ne reçoivent pas de colis souffrent de la faim. Avec l'allongement de la durée de séjour – jusqu'à trois mois –, des problèmes de surpopulation et d'hygiène apparaissent et des maladies contagieuses comme la gale se développent.

Fin 1943, 351 Tsiganes sont internés à la caserne Dossin avant d'être déportés à Auschwitz. Ceux-ci connaissent des conditions de vie effroyables. Isolés des autres détenus, ils sont enfermés dans une salle à part, dorment sur des paillasses et n'ont pas accès aux sanitaires. Privés de colis extérieurs, ils sont affamés. Leur promenade quotidienne est réduite à une heure, durant laquelle ils subissent brimades et humiliations de la part des SS. Ils sont déportés à Auschwitz par le convoi Z du 15 janvier 1944 où ils sont parqués dans une section séparée du camp de Birkenau, véritable mouvoir. Frappés par les épidémies et la famine, leur taux de survie est de 4,3 %.

Outre ce 28<sup>ème</sup> convoi composé de Tsiganes, 27 convois déportent de Malines à Auschwitz, entre le 4 août 1942 et le 3 septembre 1944, 24 906 Juifs de Belgique ; 15 873 soit deux tiers d'entre eux sont gazés dès la descente du train, les autres sont sélectionnés pour les travaux forcés. 1 207 survivront, soit moins de 5 % de l'ensemble des déportés juifs de Belgique.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1944, 527 détenus du camp sont livrés à eux-mêmes, les SS et leurs auxiliaires ayant pris la fuite devant l'arrivée des troupes alliées.



## NOTES

- 1 Mesures promulguées par l'Occupant et publiées à la manière des lois belges dans un Moniteur allemand, le *Verordnungsblatt*, journal des ordonnances du Commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France.
- 2 Registre établi par les administrations communales sur ordre de l'Occupant (ordonnance du 28 octobre 1940). Obligation est faite à tous les Juifs de plus de quinze ans de se rendre auprès de leur administration communale afin que celle-ci les inscrive dans le Registre des Juifs constitué de fiches individuelles classées par ordre alphabétique.
- 3 Organisation créée par l'Occupant en décembre 1941, destinée à regrouper tous les Juifs domiciliés en Belgique. L'affiliation y est obligatoire. L'A.J.B. a pour mission l'organisation de l'aide sociale et de l'enseignement pour les Juifs. Sous contrôle de l'Occupant, l'A.J.B. sert surtout de courroie de transmission pour faire exécuter ses ordres.
- 4 *Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst (Sipo-SD)* : Police de Sécurité-Service de Sécurité, communément appelée Gestapo par la population. Service de renseignement et de police de la SS responsable de la lutte contre les « ennemis d'État » (Juifs, communistes, résistants, criminels...).
- 5 Phillip Schmitt : Membre du NSDAP (parti national socialiste) en 1925, de la SA en 1931, puis des SS en 1932. Après avoir participé à l'invasion de l'Europe occidentale avec l'Organisation Todt, il est transféré à la SD (Service de Sécurité) de Bruxelles. En septembre 1940, il est chargé de fonder et diriger le camp de Breendonk qu'il commande jusqu'en novembre 1943 lorsqu'il sera démis de ses fonctions. Il sert ensuite au Danemark dans une unité d'infiltration anti-terroriste. Arrêté aux Pays-Bas en mai 1945, il est extradé vers la Belgique où il est emprisonné et jugé à partir du mois d'août 1949. Condamné à la peine de mort, il est exécuté à Hoboken, le 8 août 1950.
- 6 Max Hermann Boden : Vétéran de la Première Guerre mondiale, policier de métier à Leipzig, il s'affilie au NSDAP en 1939. Il entre à la Sipo-SD de Bruxelles en août 1940 et plus particulièrement au sein de la section antijuive. Il est transféré à la caserne Dossin en juillet 1942, où il reste en fonction jusqu'à l'évacuation du camp par les Allemands le 4 septembre 1944. Il est arrêté aux Pays-Bas le 16 mai 1945 et extradé vers la Belgique où il est jugé par le Conseil de Guerre de Bruxelles et condamné le 8 août 1950 à quinze ans de travaux forcés. Après appel, sa peine est réduite à huit ans de réclusion.
- 7 Hans Johannes Frank : Ancien policier, membre du Service des Affaires juives de la Sipo-SD à Bruxelles, nommé commandant du camp de Malines le 9 mars 1943. Il abandonne la caserne Dossin le 4 septembre 1944 et quitte la Belgique pour les Pays-Bas. Son procès se déroule à Arnhem en juin 1949. Il est condamné à six ans de prison et est libéré en 1950.



## BIBLIOGRAPHIE

Ward Adriaens, Maxime Steinberg, Laurence Schram, *Mecheln-Auschwitz 1942-1944. La Destruction des Juifs et des Tsiganes de Belgique*, Bruxelles, VUB, 2009.

Hélène Beer, *Salle 1*, Bruxelles, Éd. Charles Dessart, [sd. (1946 ?)]

José Gotovitch, « Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes en Belgique », *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 4, 1976, p. 161-180.

Jacques Hakker, *La Mystérieuse caserne Dossin à Malines. Le camp de déportation des Juifs*, Anvers, Ontwikkeling, 1944.

Insa Meinen, *La Shoah en Belgique*, Waterloo, Renaissance du Livre, 2012.

Anne Roekens, *La Belgique et la persécution des Juifs*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2010.

Laurence Schram, « Au camp de rassemblement pour Juifs de Malines. Les maîtres de la *Aufnahme* », *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 8, 2008, p. 13-29.

Laurence Schram, « Les convocations pour le travail à l'Est », in Jean-Philippe Schreiber et Rudi Van Doorslaer (dir.), *Les curateurs du Ghetto. L'association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 319-344.

Laurence Schram, *Le camp de rassemblement pour Juifs de Malines : l'antichambre de la mort*, Online Encyclopedia of Mass Violence (<http://massviolence.org>), 29 mars 2010, 11 p.

Maxime Steinberg, *L'Étoile et le fusil. Tome 1 : La Question juive 1940-1942*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1983.

Maxime Steinberg, *L'Étoile et le fusil, Tome 2 : 1942. Les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1984.

Maxime Steinberg, *L'Étoile et le fusil, Tome 3 : La traque des Juifs 1942-1944*, 2 vol., Bruxelles, Vie ouvrière, 1987.

Rudi Van Doorslaer, Emmanuel Debruyne, Frank Seberechts, Nico Wouters, *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Luc Pire, 2007.

## Félix GUTMACHER (31.01.1926)

Fuyant l'antisémitisme et la misère de Varsovie, les parents de Félix Gutmacher et leur fils aîné Sylvain s'installent en Belgique en 1922. Félix naît quatre ans plus tard suivi de Marcel en 1933. La famille habite un quartier populaire de Bruxelles où le père exerce la profession d'ouvrier tailleur. Félix perd sa maman en 1941. C'est un élève brillant, passionné de littérature, fréquentant l'Athénée Royal Jules Bordet. Mais au début de l'année 1942, suite à l'ordonnance allemande interdisant l'accès à l'enseignement officiel aux élèves juifs, Félix est contraint de quitter l'école.

Ne sachant pas qu'il se rend chez des amis recherchés par la Gestapo, Félix Gutmacher est raflé devant leur porte le 4 septembre 1942. Dans les caves de la Gestapo, il fait la connaissance de Frieda, une jeune fille de 18 ans, arrêtée avec ses parents. Un lien très fort se noue entre les deux jeunes. Quelques jours plus tard, ils sont emmenés à la caserne Dossin où ils restent une semaine avant d'être déportés par le neuvième transport du 11 septembre 1942. Félix Gutmacher, ainsi qu'une centaine d'hommes sélectionnés, est extrait du convoi à 120 kilomètres d'Auschwitz tandis que Frieda et ses parents poursuivent leur funeste périple jusqu'à Auschwitz où ils sont gazés à leur arrivée. Félix Gutmacher intègre, quant à lui, le système des camps de travaux forcés pour les Juifs en haute Silésie. Il passe près de trois années dans différents camps, dont Sakrau, Konigshütte et Blechhammer, *kommandos* d'Auschwitz. En janvier 1945, il est évacué et fait une marche de la mort de quinze jours qui le mène à Buchenwald où il intègre le petit camp. Libéré à Buchenwald le 11 avril 1945, il rentre à Bruxelles le 8 mai 1945.

Gravement atteint de tuberculose, il est envoyé en sanatorium ; notamment en Suisse où il apprend que son père est mort à Auschwitz et que son frère Sylvain, rescapé des camps, s'est suicidé. Après quatre années de soins, Félix Gutmacher réintègre la vie active et passe, en juin 1949, l'examen d'entrée à l'Université Libre de Bruxelles pour y suivre des études de Droit.



## Bénita HIRSCHFELD (08.03.1922)

Bénita Hirschfeld née à Libau, en Lettonie, le 8 mars 1922, grandit à Dantzig où son père possède une scierie. Bénita a 8 ans lorsque la scierie fait faillite obligeant la famille à émigrer. Elle s'installe à Bruxelles où le père crée une société d'importation de bois en provenance des pays baltes et de Russie. Diplômée du Lycée d'Ixelles en 1940, Bénita entre à l'École Ouvrière supérieure et se destine au métier d'assistante sociale, mais elle doit interrompre ses études suite à l'ordonnance allemande interdisant aux élèves juifs de fréquenter les établissements scolaires non-juifs.

Dès l'ouverture de la caserne Dossin, Bénita Hirschfeld reçoit une convocation. Sa jeune sœur, pour qu'elles ne soient pas séparées, l'accompagne et s'y présente spontanément. Cependant, bien que non convoquée, celle-ci ne pourra plus quitter la caserne lorsqu'elle en émettra le souhait le lendemain. Les deux sœurs sont repérées par le sous-lieutenant Karl Mainshausen de la *Aufnahme* qui les intègre au personnel juif de la caserne. Elles sont affectées au *Gepäckkontrol* : elles contrôlent les paquets des arrivants dont elles doivent extraire les objets tels que les couverts, ciseaux, produits non-périssables, etc. Bénita et sa sœur parviennent à garder ce statut durant toute la durée de leur séjour au camp. Elles échappent ainsi à la déportation et voient partir la quasi-totalité des transports. Deux mois avant la libération, Bénita souffre d'un abcès à la jambe qui nécessite une intervention chirurgicale. Elle est envoyée à l'hôpital juif de Bruxelles où les médecins retardent sa sortie et la gardent jusqu'à la libération. Elle retrouve alors ses parents, qui s'étaient cachés, et sa sœur libérée de Malines.

Dans les premiers mois qui suivent la libération, Bénita est engagée comme secrétaire par l'armée canadienne, puis par l'armée belge. Elle travaillera ensuite pour le Fonds Unifié pour Israël, organisation qui collecte des fonds pour l'État nouvellement créé.



## Régine KROCHMAL (28.02.1920-11.05.2012)

Fille d'immigré juifs autrichiens, Régine Krochmal a 6 mois lorsque ses parents s'installent en Belgique en 1921. Elle fréquente différentes écoles communales bruxelloises et suit des études d'infirmière avant de travailler comme infirmière accoucheuse à l'hôpital d'Ixelles.

Ne pouvant plus exercer son métier suite aux ordonnances antijuives allemandes, elle rallie, en juin 1942, le Front de Libération Autrichien (*Oestreicher Freiheit Front*), groupe de résistants faisant de la propagande subversive auprès des soldats allemands. Elle est arrêtée sur dénonciation, le 20 janvier 1943 par la Gestapo. Déclinant d'emblée son identité juive, elle est envoyée une première fois à la caserne Dossin où elle reste trois mois. Elle y côtoie, entre autres, le Docteur Bach, un Juif allemand responsable de l'infirmierie de la caserne. Le 19 avril 1943, Régine Krochmal est inscrite pour le XXe convoi et, comme infirmière, est désignée pour le wagon des malades. Avant de monter dans le train, le Docteur Bach lui glisse un couteau dans sa blouse d'infirmière et l'exhorte à scier les barreaux qui sont en bois et à s'évader. Parvenant à sauter du train, Régine Krochmal rentre à Bruxelles où elle reprend ses activités de résistante mais elle est une nouvelle fois arrêtée le 25 mai 1944. Jugée et condamnée comme espionne, elle est internée à la prison de Saint-Gilles et à Breendonk où elle est atrocement torturée. Terriblement affaiblie, elle est transférée ensuite à la caserne Dossin. Séparée des autres détenus, enfermée dans un cachot, elle est, là aussi, torturée. Régine Krochmal est finalement libérée par les prisonniers du camp le 4 septembre 1944.

De ces mauvais traitements, elle garde de lourdes séquelles qui l'obligent à être longuement hospitalisée après la guerre. Elle part ensuite aux États-Unis pour y suivre une formation de psychotérapeute.



## Léon LEIT (09.01.1911-06.05.1998)

D'origine russe, Léon Leit naît à Paris le 9 janvier 1911. Il a trois ans lorsque ses parents décident de s'installer à Bruxelles où le père travaille comme tapisseur-garnisseur. Tout en aidant son père à l'atelier, Léon Leit obtient le certificat d'études qui lui permet d'être engagé, en 1928, comme comptable dans une maison juive. À la même époque, il s'engage au sein de la jeunesse communiste de Belgique dont il devient secrétaire de rayon et participe à de nombreuses manifestations antifascistes à Bruxelles.

En mai 1941, suite à l'ordonnance allemande imposant la fermeture des entreprises juives, Léon Leit change d'employeur et travaille, toujours comme comptable, sous une fausse identité. Parallèlement, il entre dans la Résistance en intégrant le *Mouvement national belge*. Il est arrêté par la Gestapo, sur dénonciation, le 3 août 1943 et interné à la prison de Saint-Gilles. Après 9 jours de détention, il est transféré à la caserne Dossin où il parvient à éviter la déportation en bénéficiant du statut spécial dont jouissent les détenus ayant contracté un mariage mixte (avec un conjoint non Juif). Jusqu'en août 1944, il reste donc à Malines avec le statut « E », c'est-à-dire en attente de décision. Le 23 août 1944, il change de statut et, considéré comme prisonnier politique, il quitte la caserne Dossin pour être transféré à la prison de Saint-Gilles dans le cadre du rassemblement des membres du *Mouvement national belge*. Le 2 septembre 1944, les détenus de Saint-Gilles sont évacués vers la gare du midi afin d'être déportés mais une résistance active des cheminots retarde le départ du train vers l'Est. Après plusieurs actions de sabotage, ledit « train fantôme » s'immobilise finalement à la gare de la Petite-île à Bruxelles d'où les détenus sont libérés le 3 septembre 1944.

À la libération, Léon retrouve sa famille et entame une carrière de comptable indépendant. Il participe à plusieurs associations, dont l'Amicale du train fantôme.



## Hélène RAJZNER (13.03.1919-25.03.2008)

Hélène Rajzner naît le 13 mars 1919 à Varsovie dans une fratrie composée de 5 garçons. Lorsqu'elle a 4 ans, toute la famille quitte Varsovie pour Bruxelles où les parents montent un atelier de bonneterie dans le quartier de la gare du midi. Hélène quitte l'école dès l'âge de 13 ans pour travailler dans l'atelier familial. Elle y rencontre quelques années plus tard son mari qu'elle épouse en 1937.

Dans l'obligation de s'inscrire dans le Registre des Juifs, Hélène et son mari décident de se cacher et vivent sous une fausse identité. Dans la nuit de 3 au 4 septembre 1942 a lieu la grande rafle du quartier du midi. Les parents et le plus jeune frère d'Hélène sont arrêtés et emmenés à Malines d'où ils sont déportés par le 9<sup>e</sup> convoi du 12 septembre 1942. Deux mois plus tard, le 10 novembre 1942, Hélène est elle-même arrêtée alors qu'elle rend visite à son oncle et sa tante souffrants. Elle est emmenée dans les caves de la Gestapo avenue Louise où son mari, ayant appris son arrestation, se présente spontanément afin qu'ils ne soient pas séparés. Ils sont emmenés à la caserne Dossin et reçoivent un numéro pour le 18<sup>e</sup> convoi. Après quelques semaines, son mari, tailleur, est désigné pour intégrer la *Schneiderei* de la caserne dont il devient responsable et obtient qu'Hélène, bonne couturière, puisse rester à l'atelier avec lui. Ils parviennent à garder ce statut privilégié jusqu'à la libération de la caserne et évitent la déportation. Durant les deux années passées à la caserne Dossin, Hélène voit transiter de nombreuses connaissances dont deux de ses frères et leurs épouses.

À la libération, Hélène et son mari sont très affaiblis mais décident néanmoins de remonter l'atelier des parents dont les machines avaient pu être cachées. Ils remettent l'usine en route avec l'aide des deux frères survivants. Hélène donne naissance à un petit garçon et s'occupe de sa nièce, enfant cachée, orpheline.



**Natan RAMET (05.06.1925-04.04.2012)**

Né le 5 juin à Varsovie, Natan Ramet émigre, en 1930, avec ses parents et sa sœur à Anvers où son père exerce la profession de courtier en diamants.

Natan est âgé de 17 ans lorsqu'à la mi-août 1942, son père et lui reçoivent une convocation pour la caserne Dossin. Dans l'espoir de protéger le reste de la famille, ils se rendent à la caserne le 22 août 1942. Étant parmi les premiers convoqués, ils n'y restent qu'une semaine avant d'être déportés par le 6<sup>e</sup> transport du 29 août 1942. À 120 kilomètres d'Auschwitz, le convoi s'arrête. Natan et son père sont sélectionnés pour intégrer le système des camps de travaux forcés pour les Juifs en haute Silésie. Natan survie à une dizaine de camps dont Klein Mangersdorf, Babitz et Trzébina où le père de Natan décède le 29 décembre 1942. Il transite encore par le camp de Szopienice avant d'aboutir, en novembre 1943 à Auschwitz où il échappe à la sélection à l'arrivée. Après la quarantaine il est sélectionné pour le *kommando* chargé de nettoyer les ruines du ghetto de Varsovie et il est envoyé dans un camp proche de Varsovie. À l'approche des troupes soviétiques, fin juillet 1944, le camp est évacué et Natan survit à une première « marche de la mort » qui l'emmène jusqu'à Dachau. L'armée américaine approchant, il entame une nouvelle « marche de la mort ». À bout de force, Natan est libéré le 2 mai 1945 par les Américains à Bad Tölz en Bavière.

Après quelques semaines d'hôpital de guerre, il arrive le 25 mai 1945 à Anvers où il retrouve sa mère et sa sœur qui ont échappé à la déportation en se cachant. Natan travaille dans le secteur diamantaire et s'implique dans les œuvres juives. À partir de 1990, il s'investit particulièrement dans le travail de témoignage auprès des jeunes. Il est président fondateur en 1996 du *Musée Juf de la Déportation et de la Résistance* à Malines.



## Dounia SADOWSKI (26.09.1920)

Originaires d'Odessa, les parents de Dounia Sadowski fuient la Révolution bolchévique et arrivent en Belgique en mars 1920. Le 26 septembre de la même année naît Dounia, qui aura deux sœurs, Rachel née en 1929 et Anne en 1939. Les parents montent une manufacture de chapeaux à Anderlecht et Dounia fréquente le Lycée Jacquain. Elle suit également des cours d'art dramatique et devient comédienne professionnelle.

Lorsque la Belgique est occupée, elle jouit déjà d'une certaine notoriété et joue notamment au Théâtre des Galeries et au Théâtre Royal du Parc. Contrairement au reste de la famille, Dounia ne s'inscrit pas au Registre des Juifs, ce qui lui permet d'exercer sa profession de comédienne sans être inquiétée. Ses parents et ses deux sœurs sont, quant à eux, cachés pour échapper à la convocation pour Malines. Dénoncée par une collègue <sup>2</sup> rexiste, elle est arrêtée le 6 décembre 1943. Elle reste enfermée cinq jours à la Gestapo, mais nie ses origines juives. Libérée, elle est à nouveau arrêtée huit jours plus tard. Suite à cette seconde arrestation, elle est emmenée à Malines où elle reçoit un numéro de transport. Compte tenu de sa notoriété de comédienne et grâce à certaines interventions extérieures, dont celle de la Reine Elisabeth, elle échappe à la déportation. Elle est finalement libérée après trois mois de détention à la caserne Dossin. Ses parents sont arrêtés le 22 juin 1944 à la suite d'une dénonciation. Ils sont déportés par le dernier convoi et décèdent en déportation.

Après la libération, Dounia et ses deux sœurs vivent ensemble, aidées par une tante. Dounia Sadowski poursuit sa carrière de comédienne. Elle épousera le dessinateur et scénographe Serge Creuz.





## NOTES

1. Marches de la mort : marches forcées imposées aux déportés lors de l'évacuation des camps nazis face à l'avancée des troupes soviétiques. Lors de ces longues marches, effectuées dans d'atroces conditions, de nombreux prisonniers périrent de froid, de faim, d'épuisement ou abattus par les gardes SS.
2. Le rexisme : mouvement politique d'extrême droite, nationaliste, corporatiste et antisémite qui s'est développé en Belgique à partir de 1935. Il évolua vers le fascisme et prôna la collaboration avec l'Allemagne nazie.

## LES TÉMOINS : SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Félix Gutmacher, *Jamais je ne vous oublierai*, Charleroi, Couleurs livres, 2005.

Félix Gutmacher, *À Frieda. Témoignage*, Bruxelles, Institut National des Invalides de Guerre, 1994.

André Goldberg, Dominique Rozenberg, *Le passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*. Bruxelles. 1995 : Natan Ramet (p. 184-188)



CONVOI	DÉPORTÉS		
	DATE DE DÉPART		SURVIVANTS
I	04-08-1942	998	7
II	11-08-1942	999	3
III	15-08-1942	1000	5
IV	18-08-1942	999	-
V	25-08-1942	996	27
VI	29-08-1942	1000	35
VII	01-09-1942	1000	15
VIII	08-09-1942	1000	34
IX	12-09-1942	1000	30
X	15-09-1942	1048	17
XI	26-09-1942	1742	31
XII	10-10-1942	998	28
XIII	10-10-1942	675	26
XIV	24-10-1942	995	15
XV	24-10-1942	477	26
XVI	31-10-1942	822	49
XVII	31-10-1942	875	37
XVIII	15-01-1943	946	4
XIX	15-01-1943	612	8
XX	19-04-1943	1398	153
XXI	31-07-1943	1552	42
XXIIa	20-09-1943	632	31
XXIIb	20-09-1943	793	19
XXIII	15-01-1944	654	99
XXIV	04-04-1944	625	146
XXV	19-05-1944	507	134
XXVI	31-07-1944	563	186
<b>TOTAL</b>		<b>24906</b>	<b>1207</b>